

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère et des finances
et des comptes publics

PROJET DE DÉCRET n° du

relatif aux exceptions à l'application du principe « silence vaut accord » sur
le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative
aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
relevant du ministère des finances et des comptes publics

NOR : FCPM1418263D/Rose-1

Publics concernés : administrés dans leurs relations avec l'administration.

Objet : exclusion des procédures administratives de la règle du « silence vaut accord » pour des motifs liés à l'objet de la décision ou de bonne administration.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dans sa rédaction résultant de l'article 1^{er} de la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013.

Notice : l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dans sa rédaction issue de l'article 1^{er} de la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013, énonce que le silence gardé pendant plus de deux mois par l'administration sur une demande vaut acceptation. Il prévoit également que l'application de ce principe peut être écartée pour certains motifs. Le présent décret est pris en application de ces dispositions et précise la liste des procédures écartées de l'application du principe de 'silence de l'administration vaut accord' pour des motifs liés aux enjeux de la décision en cause ou à la bonne administration des procédures. Il précise également les délais de naissance de ces décisions implicites de refus.

Références : Les dispositions du présent décret peuvent être consultées sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

SUR le rapport du Premier ministre,

VU le règlement (CE) n° 1610/96 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 1996 concernant la création d'un certificat complémentaire de protection pour les produits phytopharmaceutiques ;

VU le règlement (CE) n° 469/2009 du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 concernant le certificat complémentaire de protection pour les médicaments ;

VU le règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009 relatif à l'établissement du régime communautaire des franchises douanières ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code des assurances ;

VU le code civil ;

VU le code de commerce ;

VU le code du domaine de l'Etat ;

VU le code général des impôts ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU le code monétaire et financier ;

VU le code de la mutualité ;

VU le code des postes et télécommunications électroniques ;

VU le code de la propriété intellectuelle ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment le II de son article 21 dans sa rédaction résultant de l'article 1^{er} de la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 ;

VU l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable ;

VU l'ordonnance n° 2011-1012 du 24 août 2011 relative aux communications électroniques ;

VU le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ;

VU le décret n° 83-228 du 22 mars 1983 fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines ;

VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » ;

VU le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable ;

VU le décret n° 2012-436 du 30 mars 2012 portant transposition du nouveau cadre réglementaire européen des communications électronique ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

DÉCRÈTE :

Article 1^{er}

En application du II de l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, le silence gardé par l'administration vaut refus pour les demandes dont la liste figure en annexe du présent décret.

Article 2

En application du II de l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, et par dérogation au délai de deux mois prévu au troisième alinéa du I, les délais à l'expiration desquels le silence gardé par l'administration sur une demande vaut décision de rejet figurent en annexe du présent décret.

Article 3

Les dispositions réglementaires qui régissent les procédures mentionnées aux articles 1^{er} et 2 peuvent être modifiées par décret pour tirer les conséquences du présent décret.

Article 4

Les dispositions réglementaires qui régissent les procédures pour lesquelles, en application du I de l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, le silence vaut acceptation, peuvent être modifiées par décret.

Article 5

Les délais de naissance des décisions implicites de rejet mentionnées à l'article 2 peuvent être modifiés par décret en Conseil d'Etat.

Article 6

Le présent décret entrera en vigueur le 12 novembre 2014.

Article 7

Le Premier ministre, le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

**PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :
LE PREMIER MINISTRE,**

Le ministre des finances et
des comptes publics,

Le ministre de l'économie, du
redressement productif et du numérique,

ANNEXE

Liste des demandes

**Règlement (CE) n° 1610/96 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 1996
concernant la création d'un certificat complémentaire de protection pour les
produits phytopharmaceutiques et règlement (CE) n° 469/2009 du Parlement
européen et du Conseil du 6 mai 2009 concernant le certificat
complémentaire de protection pour les médicaments**

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
1	Demande de certificat complémentaire de protection	Articles 2 et 3	1 an

Règlement (CE) n° 1186 du Conseil du 16 novembre 2009 relatif à l'établissement du régime communautaire des franchises douanières

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
1	Agrément, des établissements privés autorisés à importer des biens en franchise de droits de douane	b de l'article 43 ; 2. b de l'article 44 ; 2. b de l'article 53 ; a de l'article 55 ; article 59 ; a b et c de l'article 61 ; 1. b de l'article 67 ; 1. b de l'article 68 ; 1. de l'article 74	

Code de l'action sociale et des familles

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demande de dérogation au taux plafond d'évolution des tarifs des prestations d'hébergement des établissements accueillant des personnes âgées	Article L.342-4, alinéa 2	

	Demande de dérogation au taux plafond d'évolution des tarifs des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile	Article L.347-1, alinéa 3	
--	---	---------------------------	--

Code des assurances

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Immatriculation sur le registre unique des intermédiaires pour les intermédiaires en assurance	Article L.512-1	
	Demande d'agrément des entreprises d'assurance	Articles L.321-2 et R.321-4	6 mois
	Demande d'agrément des entreprises de réassurance	Article R.321-5-3	6 mois
	Demande d'agrément des Institutions de prévoyance	Article R.931-2-8	
	Demande d'agrément des institutions de retraite professionnelle	Article L.143-3	6 mois
	Soumission, par les organismes d'assurances, d'un contrat de groupe ou collectif d'assurance-vie aux dispositions régissant les prestations de retraite professionnelle supplémentaire	Article L.143-8	

	Soumission d'une modification du traité de réassurance par les Mutuelles et unions en cas de réassurance totale	Article R.322-117-1	
	Demande de transfert de portefeuilles par les sociétés d'assurances et de réassurance	Articles L.324-1, L.324-2, L.324-1-2 et R.324-1	
	Demande d'expertise de la valeur de l'actif des organismes d'assurances	Article R.332-23	
	Demandes de prise en compte d'éléments pour le calcul des marges de solvabilité des organismes d'assurances	Articles R.334-3, R.334-11, R.334-27	
	Demandes relatives à l'exigence minimale de solvabilité des organismes d'assurances	Articles R.334-5 et R.334-13	
	Sociétés d'assurance : demande de vérification de la solvabilité globale de l'organisme	Article R.334-22 et R.334-23	

Code civil

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demandes de renseignements et de copie	Article 2449	

Code de commerce

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Délivrance de la carte de commerçant ambulant	Article R. 123-208-3	
	Demande de communication aux Chambres de commerce et d'industrie d'Ile-de-France des listes catégorielles des entreprises	Article L.711-3	

Code du domaine de l'Etat

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demandes de concession en vue de la culture ou de l'élevage	Article R.170-35	
	Demandes de transmission de concession	Article R.170-38	
	Demandes de cessions de terres du domaine privé en Guyane au bénéfice du titulaire d'un bail emphytéotique à vocation agricole	Article R.170-44-1	
	Demandes de passation de baux agricoles	Article R.170-45	
	Demande de cession gratuite de terres à usage agricole	Article R.170-46-2	
	Demandes de concession à titre gratuit de terrains domaniaux aux communautés d'habitants	Article R.170-58	

	Demandes de cession à titre gratuit de terrains domaniaux aux concessionnaires	Article R.170-60	
	Demandes de cession à titre gratuit de terrains à des personnes physiques occupant des constructions principalement affectées à leur habitation	Article R.170-63	
	Demandes de cession de terres du domaine privé en Guyane au bénéfice du titulaire d'une concession en vue de la culture ou de l'élevage	Article R.170-43	6 mois

Code général des impôts

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Agrement, suspension et retrait d'agrément des établissements privés autorisés à importer des biens en franchise de taxes	Article 50 <i>octies</i> de l'annexe IV	
	Demandes d'habilitation des professionnels mentionnés à l'article 275 bis B de l'annexe II au code général des impôts et les organismes de contrôle mentionnés à l'article 275 ter de l'annexe II à ce même code à attester la garantie des ouvrages en métaux précieux.	Articles 275 bis et 275 ter de l'annexe II	

	Agrément des commissionnaires en garantie.	Article 535 ; Articles 56 J <i>quinquies</i> à 56 J <i>undecies</i> de l'annexe IV	
	Demande de conclusion de conventions d'habilitation	Article 535 ; articles 275 <i>bis</i> B à 275 <i>bis</i> L de l'annexe II, article 56 J <i>duodecies</i> de l'annexe IV	
	Demande d'agrément, des Organismes de Contrôle Agréés. (garantie)	Articles 535 ; articles 275 ter à 275 P de l'annexe II et article 56 J <i>terdecies</i> de l'annexe IV	
	Demande d'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie (ou Organismes Agréés).	Articles 275 <i>bis</i> F et 275 ter G de l'annexe II et articles 56 J <i>terdecies</i> A à 56 J <i>terdecies</i> E de l'annexe IV	

Code général de la propriété des personnes publiques

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demande d'inscription de terrains appartenant à l'Etat sur la liste des terrains destinés à être cédés pour y construire des logements	Article R.3211-16	4 mois

	Demande d'inscription de terrains du domaine privé des établissements publics de l'Etat ou dont la gestion leur a été confiée par la loi sur la liste des terrains destinés à être cédés pour y construire des logements	Article R.3211-32-4	4 mois
--	--	---------------------	--------

Livre des procédures fiscales

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demandes tendant à la réalisation d'un contrôle fiscal	Articles 13 C et 13 CA	

Code monétaire et financier

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demande d'immatriculation sur le registre unique des intermédiaires pour les intermédiaires en opérations de banque et en service de paiement et les conseillers en investissements financiers	Article L.546-1	
	Demande d'agrément des établissements de crédit et des sociétés de financement	Article L.511-14 et R.511-2-1	6 mois

	Demande d'agrément des entreprises d'investissement	Article L.532-1, R.532-4 et R.532-5	4 mois
	Demande d'agrément des établissements de paiement	Articles L.522-6, L.522-9 et D.522-1	3 mois
	Demande d'agrément des établissements de monnaie électronique	Articles L.526-7, L.526-11 et D.526-1	3 mois
	Demande d'agrément de Fonds commun de titrisation créé par une entreprise d'assurance ou de réassurance	Articles L 214-189 et D. 214-240	3 mois
	Monnaie électronique	Article L.526-19	
	Demande d'enregistrement des agents des prestataires de services de paiement	Article L.523-1	
	Demande des établissements de crédit et entreprises d'investissement d'établir des succursales dans un autre Etat membre	Article L.511- 27 et L.532-23, R.532-20	3 mois
	Demande de libre établissement et libre prestations de services dans un autre Etat membre pour les établissements financiers	Article L. 511-28	
	Demande de libre établissement et libre prestations de services dans un autre Etat membre pour les établissements de paiement	Articles L.522-13, D.522-2, L.511-21 et L.511-28 ; L.526-22, D.526-4.	1 mois
	Demande de retrait d'agrément pour les établissements de crédit ou les sociétés de financement	Articles L.511-15 et L.532-6	

	Demande de retrait d'agrément pour les établissements de paiement	Articles L. 522-11, L.526-14 et L.526-16	
	Demande d'autorisation portant sur l'utilisation d'une approche interne d'évaluation des risques	Articles L.613-20-4, R.613-3-2	
	Demandes de prise en compte d'éléments pour le calcul des marges de solvabilité des organismes d'assurances	Articles R.212-11, R.212-15 et R.212-20-1	
	Instruction des demandes de dégel formulées par des personnes visées par le dispositif national de gel d'avoirs terroristes	Articles R.562-1 à R.562-5	

Code de la mutualité

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demande d'agrément d'un système fédéral de garantie à l'ACPR	Article R.111-1	6 mois
	Demande d'agrément des Mutuelles et Unions	Articles L.211-7 et suivants, et R.211-9	6 mois
	Demande d'agrément d'une institution de retraite professionnelle	Article L.222-5	6 mois

	Soumission, par les organismes d'assurances, d'un contrat de groupe ou collectif d'assurance-vie aux dispositions régissant les prestations de retraite professionnelle supplémentaire	Article L.222-10	
	Demande de transfert de portefeuilles des sociétés d'assurances et de réassurance	Articles L.212-11, L.212-12, L.212-11-1	
	Demande de modification des valeurs au bilan des organismes d'assurances	Articles R.212-56	
	Demandes relatives à l'exigence minimale de solvabilité des organismes d'assurances	Articles R.212-12, R.212-16, R.212-20-2	

Code des postes et des télécommunications électroniques

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demande d'attribution d'un indicatif suite à l'obtention du certificat d'opérateur du service d'amateur	Article L.42-4	
	Demande de désignation de prestataires à la suite d'appels à candidatures pour la fourniture des prestations de téléphonie fixe, d'annuaire imprimé et de cabines téléphoniques.	Articles L.35-2 et R. 20-30-12	

	Demande d'attribution des préfixes, numéros ou blocs de numéros par l'ARCEP	Article L.44	
	Demande de communication d'éléments contenus dans une convention d'interconnexion ou d'accès	Articles L.34-8 et D.99-6	
	Demande de transfert de ressources en numérotation	Article L.44	

Code de la propriété intellectuelle

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demande d'enregistrement de marque	Articles L. 712-1, L. 712-2, R. 712-1	6 mois
	Opposition à la demande d'enregistrement de marque	Articles L. 712-4 et R. 712-14	6 mois
	Déclaration de renouvellement de la marque	Articles L.712-9, R. 712-24	6 mois
	Demande de brevet	Articles L.612-1 et R.612-1	4 mois
	Requête en renonciation ou en limitation	Articles L.613-24 et R.613-45	12 mois
	Demande d'enregistrement d'un dessin et modèle	Articles L. 512-1, L. 512-2, R. 512-1	6 mois
	Déclaration de prorogation d'un enregistrement	Article R. 513-1	6 mois
	Demande d'homologation des indications géographiques industrielles et artisanales	Articles L. 721-2 à L. 721-10	2 mois mais possibilité de prorogation d'un mois supplémentaire

	<p>Acceptation et renouvellement de la demande d'intervention : Retenir les marchandises à la détention/circulation soupçonnées de contrefaire les droits couverts par la demande d'intervention et étendre cette période</p>	Articles R.335-1, R.335-1-1, R.523-1, R.523-2, R.716-6 et R.716-7	
--	---	---	--

Code de la sécurité sociale

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demande d'agrément des institutions de prévoyance de réassurance	Articles L 931-4-1 et R.931-2-8	6 mois
	Demande d'agrément des Institutions de retraite professionnelle	Article L. 932-42	
	Soumission d'un contrat de groupe ou collectif d'assurance-vie aux dispositions régissant les prestations de retraite professionnelle supplémentaire	Article L.932-47	
	Demande de transfert de portefeuilles de sociétés d'assurances et de réassurance	Articles L.931-16, 931-16-I et R931-4	
	Demande de modification des valeurs au bilan des organismes d'assurances	Article R.931-10-44	

	Demandes de prise en compte d'éléments pour le calcul des marges de solvabilité des organismes d'assurances	Articles R.931-10-3, R.931-10-7, R931-10-6, R931-10-11-1	
	Demandes relatives à l'exigence minimale de solvabilité des organismes d'assurances	Article R.931-10-4, R.931-10-7, R.931-10-11-2	

Ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demandes d'inscription au tableau de l'Ordre par les professionnels ressortissant d'un Etat membre de l'UE ou partie à l'accord sur l'espace économique européen	Article 26	3 mois

Ordonnance n° 2011-1012 du 24 août 2011 relative aux communications électroniques

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demande de levée des restrictions technologiques des autorisations d'utilisation de fréquences délivrées avant le 25 mai 2011	Article 59	8 mois

Décret n°55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demande de publicité foncière		

Décret n°75-305 du 21 avril 1975 relatif à l'établissement et à la conservation du cadastre parcellaire ainsi qu'à leurs conséquences en matière de publicité foncière dans les départements d'outre-mer

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Agréments cadastraux		

Décret n°83-228 du 22 mars 1983 fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demandes d'autorisation de prise d'eau de mer destinée à alimenter des exploitations de cultures marines situées sur des propriétés privées	Article 33	6 mois

Décret n°93-1088 du 9 septembre 1993 relatif à l'établissement et à la conservation d'un cadastre parcellaire à Mayotte

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Agréments cadastraux		

Décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demande d'autorisation de la mise en service d'un nombre limité d'instrument d'un type pour lequel une demande d'examen de type a été présentée	Article 12	1 an
	Demande de dérogation pour permettre l'utilisation d'un instrument alors que les conditions techniques ou d'usage ne permettent pas de respecter toutes les dispositions réglementaires exigées	Article 41	1 an
	Demande de dérogation autorisant la délivrance d'un certificat d'examen de type pour un instrument ne répondant à toutes les prescriptions réglementaires notamment du fait d'innovations technologiques mais apportant un niveau de sécurité suffisant	Article 9	1 an

**Décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 relatif à l'attribution du label
« entreprise du patrimoine vivant »**

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demande d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (EPV)	Article 6	4 mois

Décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demandes d'inscription au tableau de l'Ordre par les professionnels ressortissant d'un Etat membre de l'UE ou partie à l'accord sur l'espace économique européen	Articles 97 à 99	3 mois

Décret n° 2012-436 du 30 mars 2012 portant transposition du nouveau cadre réglementaire européen des communications électroniques

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demande de neutralité des fréquences (mesure transitoire adoptée dans le cadre de la transposition en droit national des directives européennes 2009/136/CE et 2009/140/CE du 25 novembre 2009)	article 29	8 mois ?

Arrêté du 20 mai 1950 relatif à l'agrément des géomètres privés pour l'exécution des travaux cadastraux en Alsace-Lorraine

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Agréments cadastraux		

Arrêté du 22 décembre 1998 relatif aux personnes habilitées à déclarer les marchandises en détail et à l'exercice de la profession de commissionnaire en douane

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demande d'agrément de commissionnaire en douane		
	Demande d'extension d'un agrément de commissionnaire en douane dans les DOM		
	Demande d'agrément de commissionnaire en douane provisoire		
	Demande de mise en commun de personnels et de locaux entre opérateurs titulaires d'un agrément de commissionnaire en douane		

Arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Etablissements de crédit : utilisation modèle interne	Article 24	

	Etablissements de crédit : exemptions succursales EEE	Article 3	
	Etablissements de crédit : dérogation temporaire	Article 5	

Arrêté du 29 octobre 2009 portant sur la réglementation prudentielle des établissements de paiement

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Changement de méthode de calcul des exigences de fonds propres des établissements de paiement	Article 28	
	Autorisation d'être soumis à des exigences de fonds propres minorées sous certaines conditions	Article 32	
	Exemption de surveillance sur base individuelle (si certaines conditions sont remplies)	Article 42	

Arrêté ministériel du 30 juillet 2010 fixant les modalités d'attribution des agréments pour l'exécution des travaux cadastraux

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Agréments cadastraux		

Arrêté du 8 novembre 2010 portant création d'une « distinction Palace »

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Demande de distinction « palace »		4 mois

Arrêté du 2 mai 2013 portant sur la réglementation prudentielle des établissements de monnaie électronique

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Autorisation d'être soumis çà des exigences de fonds propres minorées sous certaines conditions	Article 36	
	Exemption de surveillance sur base individuelle (si certaines conditions sont remplies)	Article 40	

Règlement CRBF 99-10

N°	Demandes	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet
	Société de crédit foncier et SFH : dérogation temporaire à l'article R.515-7-2		